

AVIS

RUR.23.1133.AV-Nature

Demande d'avis concernant la désignation de la Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique (CSIS) « la Casemate du Tennis Club » à la Citadelle de Namur

Avis adopté le 6/10/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Mise sous statut de protection (CSIS)
Date de réception : 15/09/2023
Références : Nat res\1. Aires protégées\1000_Sites\1400_CSIS\sorties 2023\TT\ 11508

Avis

Référence légale : Article 1^{er} de l'Arrêté du Gouvernement wallon organisant la protection des cavités souterraines d'intérêt scientifique du 26 janvier 1995
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 3/10/2023

Avis

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 3 octobre 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos. Il relève l'intérêt manifeste de la cavité en question, sur le plan biologique (présence d'espèces menacées et protégées de chiroptères) mais également géologique, ces deux caractéristiques justifiant à elles seules la reconnaissance d'intérêt scientifique, conformément à l'AGW du 26 janvier 1995 organisant la protection des CSIS.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »